

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 novembre 2006 à 20 h 30

Nombre de membres en exercice 14, qui ont pris part à la délibération 14

Sous la présidence de Monsieur Alain MOULHADE, Maire

Présents : MM EYNARD, CHASTEL, SOULIGOUX, PIROUX

MM GIRARD, LHOMENEDE, PHILIS, MISSONNIER, RAYMOND

Mmes BAYLOT, CLAUZIER, LAMAT, VARENNES

Secrétaire de Séance : Christelle BAYLOT

En ouverture de séance, Mr le Maire félicite Pierre Eynard, heureux grand père du petit Constant et souhaite à Patrick Chastel la bienvenue dans le club des quinquagénaires.

### TRAVAUX EGLISE : ATTRIBUTION

Monsieur le Maire donne le compte rendu établi par le cabinet Besançon et l'architecte des bâtiments de France il propose d'annuler le marché de l'électricité et du gaz afin d'effectuer une nouvelle consultation avec un chauffage électrique. Le choix des tuiles doit aussi être effectué. Les échafaudages sont installés. La durée des travaux est estimée à 4 mois.

Adopté à l'unanimité

### ECLAIRAGE PUBLIC : SIMPAL

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur CHASTEL qui précise que la somme initialement prévue est à modifier à savoir au lieu de 58 096.15 euros, le montant s'élève désormais à 67 868.34 euros pour prendre en compte une rue supplémentaire.

Les travaux concernent SIMPAL et la Zone Artisanale

Adopté à l'unanimité

### TARIFS SALLE POLYVALENTE : AVENANT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur EYNARD qui propose un avenant pour le tarif de la petite salle avec la cuisine moyennant 70 euros pour les habitants de la commune et 150 euros pour les personnes extérieures à la commune. La location du bar seul est proposée à 30 euros.

Adopté à l'unanimité

### VENTE TERRAIN SIMPAL

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'achat concernant un ensemble de terrain surplombant la ferme du repaire. Les terrains d'une superficie totale de 9920 m<sup>2</sup> comprennent 6480 m<sup>2</sup> constructibles.

Deux simulations sont proposées, elles prennent en compte les prix pratiqués pour les ventes précédentes et le résultat est sensiblement le même, soit 48 000€

Les branchements, les frais de bornage et d'établissement des DA sont à la charge de l'acquéreur .Le notaire et le Géomètre seront désignés par l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

#### INDEMNITE LOGEMENT INSTITUTEURS

Monsieur le Maire propose de reconduire le mode de calcul habituel, soit le taux de base + 25 %.

Adopté à l'unanimité

#### ACQUISITION TERRAIN : EXTENSION STATION D'EPURATION

Monsieur le Maire explique que cette acquisition est nécessaire pour la mise en place d'un nouveau silo à boues et d'un nouveau clarificateur . Il invite Monsieur PHILIS a quitter la salle, ce dernier étant copropriétaire du dit terrain. Le prix de vente proposé est de 1.20€ le m<sup>2</sup> pour une surface de 1 100 m<sup>2</sup>. Il faut ajouter au prix du terrain 31 peupliers estimés à 50 euros pièce par l'expert forestier.

Adopté à l'unanimité

#### AIRE DE JEUX D.G.E. 2007

Monsieur le Maire communique le plan de l'aire de jeux à aménager. Le montant total de l'opération s'élève à 53 500 euros HT, 35 000 euros de mobilier, 10 000 euros de sols et 8 500 euros de clôture. Le projet sera inscrit sur le programme de la DGE 2007.

Adopté à l'unanimité

#### DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire donne le détail des différentes écritures comptables.

En investissement cela concerne l'abondement pour l'aire de jeux et le toit de l'école sur le dortoir à étancher.

En fonctionnement, il s'agit de virements aux comptes 678 et 6419 pour 1 300 euros.

Adopté à l'unanimité

#### REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire précise le détail des indemnités versées aux agents. Il ajoute que suite à un surcroit de travail de Madame DUFAL, les heures de Madame PENIDE consacrées au secrétariat passeront à 10 heures par semaine. En conséquence le ménage de la salle polyvalente et de la mairie sera proposé à Mme MENDES et Mme CHABANON.

Monsieur le Maire propose aussi d'étendre la NBI (nouvelle bonification indiciaire) à ces deux agents.

Adopté à l'unanimité

## PRIME FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire propose la reconduction de la prime pour 100 euros par agent communal.

Adopté à l'unanimité

## ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire donne le montant de 2 impayés de taxe d'assainissement irrécouvrables, soit 196 euros et 32.94 euros.

Adopté à l'unanimité

## AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire aborde différents sujets :

Une porte ouverte à l'école et à la médiathèque sera organisée le 16 novembre à 9H

Une délibération est prise pour le maintien du Trésor Public de Brioude

L'ordre de service a été donné pour les travaux d'éclairage public des villages

Un diagnostic des énergies renouvelables à été proposé par EDF

L'association Brin de Ficelles a transmis les tarifs de ses prestations, à titre d'exemples 135 euros la demi-journée et 210 euros la journée.

Monsieur EYNARD tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont assuré le ménage et le nettoyage de la salle polyvalente.

Il précise qu'un devis a été demandé pour modifier les fenêtres dans la salle polyvalente et pour le plafond.

Monsieur PIROUX signale l'élagage des arbres sur l'avenue principale. Il ajoute que les travaux des chemins ne sont pas faits car aucune entreprise n'est disponible.

Monsieur SOULIGOUX annonce la mise en place du site internet de la Commune, consultable sur [www.vieille-brioude.fr](http://www.vieille-brioude.fr)

Il donne le détail des manifestations prévues pour le Téléthon à Saint Just.

Mme LAMAT transmet une demande de lampe au Gray et à Pissavit

Melle BAYLOT signale une lampe grillée rue des Vignes

Mr MISSONNIER informe l'assemblée de l'arrivée des bacs gris sur la commune courant 2007. Le projet de l'incinérateur suit son cours.

Mr CHASTEL fait le point sur l'avancement des travaux et du lotissement le Coteau.

En fin de séance Mr le Maire rappelle que la loi de 2005 prévoit le report des élections municipales d'un an, il indique qu'il ne sera pas candidat à un 3<sup>ème</sup> mandat et que ses obligations professionnelles ne lui permettent plus de disposer du temps nécessaire pour remplir son mandat comme il le conçoit. Dans ces conditions il mettra fin à sa fonction de maire au printemps 2007 comme prévu en début de mandat. Il souhaite par contre rester au sein du conseil jusqu'à son renouvellement. Adjointes et conseillers prennent acte de cette décision et indiquent qu'ils souhaitent également poursuivre leur mandat jusqu'au renouvellement prévu en 2008. Une élection partielle d'un conseiller sera toutefois nécessaire pour compléter le conseil.

Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15